

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 23 JUIL. 2014

Délibération 2014-124 du 26 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LECERF - V. HERMANT – G. DICKSON – M. Fr. NAWROCKI – N. CARON – F. DEHON -

MM. B. DE REU - Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Y. BONNERRE – B. VAILLANT – G. CUVILLIER – D. REBOUT- J. M. BONNART – J. Ch. DERUE - E. BURDIAC – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – H. BASSEZ – G. RICAUX -

Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. Ch. HEMAR a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY
M. J.M. BONNART a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ

Objet : **Jardins de Cocagne**
 Implantation de locaux provisoires

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le soutien accordé par la collectivité à l'Association « Le Coin Familial » qui développe, sur le territoire de BAPAUME, une action d'insertion à travers une opération de production légumière. Cette action permet de développer ensuite un circuit court de distribution autour de clients qui sont adhérents de l'Association.

Monsieur le Président rappelle que la Commune de BAPAUME a mis à disposition un terrain de 4 hectares, situé dans la Zone d'Activités de la Vallée du Bois, pour permettre le développement de cette action. La Commune a également mis à disposition une partie d'un bâtiment industriel inoccupé.

L'autre partie de ce bâtiment est aujourd'hui occupé par l'entreprise LALONA ENVIRONNEMENT qui développe un concept de broyage de déchets de chantiers de produits bitumineux. Le passage à la phase industrielle de ce concept de valorisation des déchets requiert l'utilisation de la totalité du bâtiment de la collectivité dans un proche avenir.

Il est donc nécessaire de trouver des solutions d'hébergement de l'Association d'Insertion pour permettre la poursuite de l'activité du chantier d'insertion.

Monsieur le Président indique qu'une consultation a été engagée selon une procédure adaptée en vue d'apporter une solution d'hébergement pour les personnels salariés, ainsi que pour les matériels ainsi que pour l'activité de production et de préparation des paniers vendus hebdomadairement aux adhérents de l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la proposition d'implantation de locaux provisoires pour permettre l'hébergement de l'Association « Le Coin Familial » dans le cadre des Jardins de Cocagnes,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer les pièces administratives nécessaires à l'autorisation d'urbanisme requises pour l'implantation des bâtiments industriels,
- de donner délégation à Monsieur le Président pour signer les contrats de location des bâtiments provisoires,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 26 Juin 2014 et transmission en Préfecture le 26 Juin 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 26 juin 2014 et transmission en Préfecture le 26 juin 2014.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JC' or similar initials, written over a faint circular stamp.

Jean-Jacques COTTEL.



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales

17 JUL. 2014

ARRIVÉE

2014-124 - 26/06/2014

JARDINS DE COCAGNE – LOCAUX PROVISOIRES